

---

## Note aux lecteurs

---

### Avis de dépôt

Code des professions  
(L.R.Q., c. C-26, a, 63, 2<sup>e</sup> al., 69, par. d, et 93, par. b;  
1994, c. 40)

### Physiothérapeutes — Élections au Bureau de l'Ordre

*Gazette officielle du Québec*, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 11,  
13 mars 1996, pages 1893 à 1901.

Ce règlement a fait l'objet d'une publication dans la  
*Gazette officielle du Québec*, 128<sup>e</sup> année, n<sup>o</sup> 10, 6 mars  
1996, pages 1557 à 1565. L'entrée en vigueur du règle-  
ment sera conforme aux indications prescrites lors de sa  
publication le 6 mars 1996.

25233